

Hors Série N°1

Hospiti-Mag

Jura Sud



Le journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud



HORS SÉRIE SPÉCIAL: La Fusion





Un nouveau départ...

Cet Hospi-Mag « Spécial Fusion » nous est apparu nécessaire pour que les professionnels de nos cinq établis-

sements bénéficient d'une information privilégiée à l'heure où la presse régionale et les media professionnels diffusent des sujets sur la fusion entre le Centre de Lons-le-Saunier, celui de Champagnole et le Centre Hospitalier Intercommunal d'Orgelet, Arinthod, et Saint-Julien.

C'est maintenant officiel qu'au premier janvier 2016, ces trois établissements n'en feront juridiquement plus qu'un : **le Centre Hospitalier Jura Sud.**

Le siège de ce nouvel établissement se situera à Lons-le-Saunier. Mais dans la réalité de terrain, les établissements géographiques subsisteront tous au premier janvier 2016 sans changement majeur. Pas de révolution, ni de big bang à l'aube du 1^{er} janvier, mais de la progressivité dans les évolutions comme les choses vous l'ont déjà été présentées et comme nous y a préparé la CHT à direction commune.

Concrètement, tout le personnel sera automatiquement affecté au nouvel établissement, sans aucune formalité de sa part, mais sans aucune mobilité géographique imposée.

Les changements organisationnels les plus importants affecteront les services administratifs, logistiques et surtout le système d'information. Toutefois, depuis trois ans que les établissements fonctionnent avec une direction commune, de nombreuses procédures ont déjà été organisées dans ce sens.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier a souhaité subordonner son avis sur la fusion à une étude d'impact. Un contrat a donc été signé entre la direction et le cabinet CATEIS qui avait été choisi par les représentants du personnel pour effectuer cette étude. Les consultants sont actuellement dans les murs de Lons. Ils se rendront également sur Champagnole et le CHI pour mieux appréhender la situation dans son intégralité. Nous ne doutons pas que leurs analyses nous permettront de travailler plus efficacement à la réussite de cette fusion qui va nous démontrer qu'ensemble on est meilleur et plus fort, sans perdre la culture et les valeurs de chacun mais au contraire s'en enrichir mutuellement.

Cette fusion au 1^{er} janvier 2016 va engager de manière très progressive l'organisation de l'offre de soins du Jura sud.

Comme souligné à de nombreuses reprises, Champagnole se trouve positionné comme un centre de soins de proximité avec une ligne de SMUR et une orientation gériatrique concentrant toute la filière avec un renfort de lits, alors que le site de Lons-le-Saunier affirme prioritairement son emprise sur le court séjour de MCO. Un pôle d'activité médico sociales se développera sur les établissements du CHI dont une unité dédiée aux prises en charges Alzheimer.

Ces orientations devront être formalisées dans un projet médical et un projet d'établissement qui seront adoptés par les instances du nouveau Centre Hospitalier Jura Sud fin juin 2016.

A noter que les collègues du Haut Jura ne regardent pas cela de Haut ! Très rapidement, avec la réflexion sur le temps médical, la nécessité d'un projet médical de territoire va s'imposer,

pour finaliser le travail débuté avec le projet médical territorial de 2012.

Il ne faut pas non plus éviter d'évoquer une réalité pratique qui peut inquiéter. La constitution des nouvelles instances est en soi un chantier, avec de nouvelles élections pour représenter les médecins et les personnels non médicaux du nouvel établissement fusionné et l'émergence d'un nouveau conseil de surveillance.

Vous avez entendu aussi que certaines règles concernant le personnel sont variables d'un établissement à l'autre, que les progressions de carrière sont un peu différentes malgré un statut identique et qu'il faudra tôt ou tard résorber ces différences.

C'est à cela que s'attache, entre autres, la direction des ressources humaines dans le cadre d'un dialogue social renoué avec certains de vos représentants syndicaux qui ont bien voulu s'y consacrer et l'aide du Cabinet « Idée consultant ».

Pour conclure, la dénomination locale des établissements n'a pas encore été abordée. Elle le sera avec vous tous. Site de..., Centre de..., Unité de..., EHPAD de... en fonction des spécialités qui s'y exerceront, du lieu, de l'histoire ; la réflexion est ouverte et l'identité de chacun devrait pouvoir s'exprimer alors que nous ferons tous partie d'une nouvelle région : la Bourgogne Franche-Comté.

Mais un des principes cardinaux du service public auquel nous sommes fiers d'appartenir n'est il pas « la constante adaptation » en fonction des besoins et des mutations de la société !

Annie Crollet
Directrice par intérim
de la Communauté Hospitalière
de Territoire du Jura Sud

le flash du moment



Signature de l'arrêté

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Franche-Comté

Article 1^{er}

Le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier est transformé, à effet du 1^{er} janvier 2016, en un Centre Hospitalier Intercommunal, par fusion des Centres Hospitaliers de Champagnole, de Lons-le-Saunier et du Centre Hospitalier Intercommunal d'Arinthod-Orgelet-Saint-Julien. Il sera désormais dénommé Centre Hospitalier Jura Sud.

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site internet de l'ARS

www.ars.franche-comte.sante.fr
Rubrique « Etudes et publications »

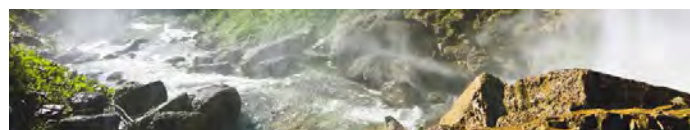
Hospi-Mag Jura Sud

Journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud - Hors Série N°1 - Directeur de la Publication : Annie Crollet - Ont participé à ce numéro : le Comité de rédaction, Annie Crollet, Jean-François Demarchi, Agnes Frezard, Christine Grenier-Bolay, Catherine Herbé, Delphine Ioni, Nathalie Malesson, Didier Richard, Christine Rossi, Lionel Salinas - Photos : Service Communication et photothèque CHT - Conception-réalisation : Lionel Salinas - Impression : Imprimerie Mourier



La naissance du Centre Hospitalier Jura Sud

Le 1^{er} janvier 2016, les établissements hospitaliers de Lons-le-Saunier, Champagnole, et le Centre Hospitalier Intercommunal d'Orgelet Arinthod Saint-Julien fusionneront au sein du Centre Hospitalier Jura Sud.



Ce regroupement a été permis en tout premier lieu grâce au travail conjoint tout au long de l'année 2014 et de l'année 2015 avec les principaux élus du territoire Jura Sud, au premier rang desquels :

- Les Présidents des Conseils de Surveillance des 5 établissements de la CHT
- Le Conseil Départemental
- Les élus à la représentation nationale (Assemblée et Sénat)

Cette concertation s'est traduite dans une Charte signée le 18 septembre par l'ensemble des élus qui ont participé à ces travaux. Elle indique les modalités de réalisation de ce projet, en particulier en matière d'accompagnement des réorganisations, tant pour les usagers que pour les professionnels. La charte précise notamment les dispositifs visant à sécuriser les emplois de chaque site et les parcours des professionnels exerçant dans les 3 établissements.

Cette fusion fait suite à 3 années de direction commune au sein de la Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud, qui ont permis d'harmoniser les pratiques administratives et de préparer un projet de réorganisation des soins à destination de l'ensemble des patients du Jura Sud (180 000 habitants).

Cette fusion permettra :

- la reconstruction sur Lons-le-Saunier des activités de réanimation, de surveillance continue et du bloc opératoire pour offrir à la population un plateau technique rénové garantissant une meilleure prise en charge pour les patients et un cadre de travail plus attractif pour les professionnels de santé
- La concentration sur Champagnole d'une activité à orientation gériatrique, intégrant l'ensemble des éléments de la filière, à travers un renforcement de la présence de lits de SSR et d'EHPAD par redéploiement des capacités présentes sur Orgelet et Lons
- Le développement sur Orgelet, Arinthod et Saint-Julien d'un pôle d'activités médico-sociales intégrant de nouvelles activités à destination de la population (20 places de SSIAD, mise en oeuvre d'une unité dédiée aux prises en charges Alzheimer...).

Ces orientations feront l'objet d'un projet médical qui sera adopté par le nouvel établissement dans les 6 mois suivant sa mise en place. L'ARS de Franche-Comté accompagne la mise en oeuvre de cette fusion, en mobilisant des moyens financiers (8 millions d'euros en 2014 et 6 millions d'euros en 2015) pour adapter les structures, pour mettre en oeuvre les nouvelles activités médico-sociales et pour sécuriser le fonctionnement des activités de soins existantes. Ce nouvel établissement sera le pivot de la Communauté Hospitalière de Territoire créée en 2012 et qui intègre également le Centre Hospitalier de Morez et le Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude.

“ Un Centre Hospitalier de référence pour le Jura Sud ”

Le Centre Hospitalier Jura Sud en chiffres...

- 5 sites : Lons-le-Saunier, Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien
- 140 ETP en personnels médicaux
- 1300 ETP en personnels non médicaux
- 265 lits et places de médecine accueillant plus de 11 300 séjours
- 86 lits et places de chirurgie accueillant 3 650 séjours
- 100 lits de SSR accueillant environ 1000 séjours par an
- 1 maternité de niveau 2B réalisant plus de 1000 accouchements
- 1 service de réanimation accueillant 180 patients par an
- 1 service d'accueil des urgences à Lons accueillant plus de 33 000 passages
- 2 SMUR ouverts 24h/24 réalisant plus de 2000 interventions
- 1 centre de consultations non programmées sur Champagnole
- 2 IRM
- 1 scanner



Le personnel et le Centre Hospitalier Jura Sud

La fusion des Centres Hospitaliers de Lons-le-Saunier, Champagnole et du CHI d'Orgelet, Arinthod et Saint-Julien suscite des questions, voire des inquiétudes auprès des personnels concernés. Cela est tout à fait légitime dans un contexte de changement, ne serait-ce que par le fait que chacun d'entre nous sera automatiquement affecté à un nouvel établissement à compter du 1^{er} janvier prochain, le Centre Hospitalier Jura-Sud.



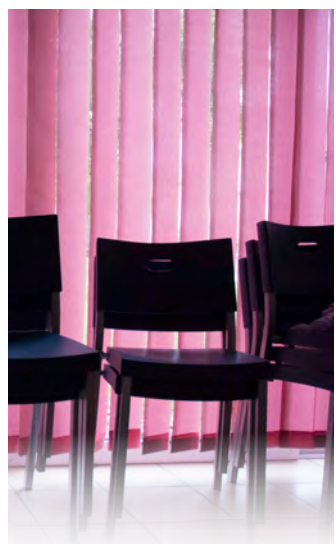
Un dialogue social effectif et durable

Les règles locales en matière de gestion du temps de travail sont différentes d'un site à l'autre. Elles sont pour partie décrites dans les accords locaux des différents établissements, elles sont aussi parfois installées par des habitudes de pratique et de proximité. Si nous devons tendre vers une résorption de ces différences, il s'agit de le faire de manière équitable et responsable.

Depuis le mois d'octobre, un groupe de travail dénommé « groupe métiers RH » se réunit très régulièrement afin de dresser un état des lieux des pratiques de chaque établissement, de rappeler les dispositions réglementaires et de mesurer les écarts. Ce groupe de travail

En pratique, quelles seront les conséquences pour les professionnels au quotidien, médecins, personnels soignants, administratifs et techniques ?

Sans préjuger des résultats de l'étude d'impact actuellement en cours et menée à l'initiative du CHSCT, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier, deux axes majeurs peuvent être aujourd'hui énoncés :



” Aucune mobilité géographique imposée ”

est composé des professionnels des ressources humaines de chaque établissement et de cadres de santé supérieurs. Au final, ce sont huit réunions de travail qui permettront de dresser cet état des lieux sur les grands thèmes qui anime la gestion des ressources humaines.

Citons par exemple, l'évaluation, la notation, la formation, le recrutement, le temps de travail...

Au-delà de l'état des lieux, les partenaires sociaux représentatifs de l'ensemble des sites ont été invités à participer à une commission du dialogue social. Les représentants syndicaux qui ont accepté de participer à ces travaux ont d'abord souhaité déterminer les règles de fonctionnement de cette commission et des thématiques abordées. Puis, à partir de l'état des lieux cité précédemment, suivront les discussions et les négociations qui permettront de faire émerger des propositions pour l'intérêt de tous, dans le respect de la réglementation et de la qualité de vie au travail.

Un programme de travail est d'ores et déjà établi jusqu'au premier trimestre 2016.

Des organisations de travail à revisiter

Le développement de parcours de soins au sein du futur Centre Hospitalier Jura-Sud nécessite que la communauté médicale décline son nouveau projet médical. Bien sûr, les équipes soignantes sont concernées et la direction des soins, aidée par les professionnels de terrain, apportera sa contribution pour que ce projet médical devienne un projet médico-soignant. La direction des ressources humaines soutiendra les objectifs ainsi déclinés en travaillant à l'adaptation des compétences aux besoins des activités et plus globalement, en construisant un nouveau projet social avec la participation des partenaires sociaux. Pour l'heure, ce sont essentiellement

les fonctions administratives, techniques et logistiques qui sont impactées par cette prochaine fusion. Tout d'abord en préparant et en mettant en œuvre les opérations techniques liées à la fusion et au regroupement de plusieurs entités juridiques en une seule dès le 1^{er} janvier 2016. Mais aussi en menant une réflexion pour déclinier des organisations optimales et mieux réparties entre les différents sites.

Vous l'aurez compris, la fusion des trois établissements se construit peu à peu. C'est un travail important que nous souhaitons collaboratif et concerté pour que cette opération ne soit pas seulement un acte administratif mais que le Centre Hospitalier Jura-Sud devienne un acteur incontestable dans les filières de prise en charge de la population. Les personnels médicaux et non médicaux en seront les acteurs principaux. Les équipes de la direction des ressources humaines et des affaires médicales mettront leurs compétences au service de ces objectifs. •

Catherine Herbé
Directrice des Ressources Humaines
et des Affaires Médicales

